



Doc. 16315  
28 janvier 2026

## Pour une interdiction des pratiques de conversion

### Amendement<sup>1</sup> n° 6

M. Bob De BRABANDERE, Belgique, Conservateurs européens, Patriotes & Affiliés

*Dans le projet de résolution, après le paragraphe 7, insérer le paragraphe suivant:*

«L'Assemblée souligne que les parents, les tuteurs et tutrices, les éducateurs et éducatrices, les travailleurs et travailleuses sociaux et les professionnel·les de santé agissant de bonne foi, hors de toute contrainte et de tout abus, ne doivent pas faire l'objet de mesures pénales ou punitives pour avoir exprimé leur désaccord, exercé leur jugement professionnel ou apporté un soutien non directif.»

### *Note explicative*

Cet amendement rétablit la sécurité juridique et empêche que la résolution serve d'instrument de contrainte idéologique contre les familles et les professionnel·les.

### *Déposé par:*

BRABANDERE Bob, De, Belgique, CEPA  
CHOPE Christopher, Royaume-Uni, CEPA  
ĐORĐEVIĆ Vladimir, Serbie, CEPA  
GRAF Martin, Autriche, CEPA  
HUYBRECHTS Britt, Belgique, CEPA  
JABŁOŃSKI Paweł, Pologne, CEPA  
KEMPF Martina, Allemagne, CEPA  
TIBLOM Victoria, Suède, CEPA  
WIECHEL Markus, Suède, CEPA

---

1. 2026 - Première partie de session

